

Préface

Partie de l'éthique qui concerne les sujets relevant des sciences et technologies du vivant, la bioéthique est une réflexion sur les problèmes moraux engendrés par la pratique médicale et la recherche biologique.

Au cours des cinquante dernières années, les avancées en ces domaines ont changé le cours de la condition humaine : procréation médicalement assistée, diagnostic prénatal, transplantation d'organes, manipulations génétiques, décryptage du génome humain, médecine prédictive.....

Parallèlement aux progrès des sciences biomédicales, la bioéthique a donc pour enjeu des règles éthiques permettant de suggérer ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas sur des questions aussi essentielles que la naissance, la filiation, la souffrance, la maladie, la mort, l'identité et la différence voire la valeur des êtres.

L'éthique ne repose pas sur des valeurs intangibles ; il importe de ne pas oublier, comme le souligne le biologiste Jacques Testard, qu'elle est soluble dans le temps, dans l'espace et la casuistique.

Face au choix de l'action à entreprendre, la démarche éthique laisse donc place au doute et à l'incertitude ; comme la démarche initiatique, la démarche éthique nous humanise pas à pas, asymptotiquement à une vérité jamais définitive.

Les rapports sont nombreux en ces domaines, émanant tant de l'Académie de médecine, du Comité consultatif national d'éthique, des Commissions spécifiques de l'Assemblée Nationale, du Sénat, que des institutions religieuses.

Dès lors, si la Commission de bioéthique de la Fédération Française de l'Ordre Maçonique Mixte International LE DROIT HUMAIN interroge les progrès de la science qui permettent de reproduire, de modifier les lois biologiques dans des contextes qui dépassent parfois les lois naturelles, elle le fait à la lumière de nos principes et valeurs.

Ainsi, comment la réalisation de tout désir, rendue possible par les sciences et les techniques peut-elle se décliner en Liberté,

Fraternité, respect de la dignité humaine et Egalité , notamment celle des hommes et des femmes, soulignant en cela la spécificité historique de notre Ordre mixte viscéralement attaché à ce combat ?

La Commission de bioéthique de la Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International LE DROIT HUMAIN ambitionne de proposer des pistes prospectives pour permettre à chacun d'agir en sa liberté de conscience en étant informé le plus largement et le plus objectivement possible.

Attentive à l'évolution de la science ainsi qu'à ses usages, à partir des valeurs qui fondent notre engagement humaniste, la commission s'exprime ici sur ce qui lui paraît compatible ou non avec l'idée que les Francs-Maçons du Droit Humain de France ont d'une humanité où chacun se voit reconnaître des droits fondamentaux inaliénables.

Michel Meley
Président du Conseil National
de la Fédération française du Droit Humain